



---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUGET-THENIERS - 06260

Séance du 27 juillet 2022

**L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juillet, à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THENIERS, légalement convoqué,  
s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :  
M. Pierre CORPORANDY, Maire.**

Date de convocation : **20 juillet 2022**

Nombre de membres :

- En exercice : **19**
- Présents : **15**

Présents M.M. : **CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- REDELSPERGER  
A.M.- PEYRE J.- LIONS A.- JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.-  
MICOL G.- RAYBAUD G.- DROGREY C.- ZATILLA A.- DURAND I.-  
LOMBARD M.- DEROO C.**

Pouvoirs M.M. : **MASSOLO L. à CORPORANDY P.  
MARTIN S. à LOMBARD M.**

Absents M.M. : **COLLE E.- VIOLA B.**

Secrétaire de Séance : **LIONS A.**

### **5. DCM N° 2022/44 – Convention contrat Opaque – Billetterie de spectacles – WEEZEVENT SAS.**

Monsieur le Maire dépose sur le bureau la convention à intervenir avec la Société WEEZEVENT pour éditer, fabriquer, vendre et commercialiser des billets pour les spectacles organisés par la commune de Puget-Théniers.

WEEZEVENT présente sous plusieurs domaines, sous-domaines une solution en ligne de billetterie événementielle et met cette solution au service des Organisateur. Il agit en qualité d'intermédiaire et fait bénéficier aux Organisateur de son savoir-faire, de ses structures et de ses équipements.

Les Billets et les produits dérivés sont vendus aux Participants via les interfaces techniques de WEEZEVENT qui en assure la remise à ces derniers et qui assure la prise en charge des paiements. La solution WEEZEVENT permet par ailleurs la mise en place de ventes physiques, ventes encaissées directement par la commune.

WEEZEVENT ne procède généralement à la vente en ligne des billets qu'à partir de ses interfaces techniques et de ses propres serveurs Internet.

**AR Prefecture**

006-210600995-20220727-202244-DE  
Reçu le 29/07/2022  
Publié le 29/07/2022

M. Le Maire expose qu'un avis favorable devra être émis par le Comptable du Trésor de la SGC Plan du Var pour pouvoir mettre en place ce dispositif.

IL demande au Conseil Municipal de se prononcer.

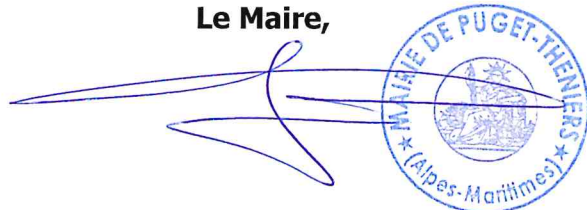
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**Après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** M. Le Maire ou la 1<sup>ère</sup> Adjoint à signer la convention à intervenir entre la commune de Puget-Théniers et la Société WEEZEVENT pour éditer, fabriquer, vendre et commercialiser des billets pour les spectacles organisés par la commune de Puget-Théniers, sous réserve d'obtenir un avis favorable de M. Le Comptable du Trésor de la SGC Plan du Var.

**Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.**

**Le Maire,**



**Pierre CORPORANDY.**